



**TRANSPARENCY
INTERNATIONAL**

La coalition contre la corruption

Association algérienne de lutte contre la corruption (AACC)
Section algérienne de Transparency International
Centre familial Ben Aknoun _ ALGER
E-mail : aaccalgerie@yahoo.fr
Tél. 07 71 43 97 08

COMMUNIQUE

Un nouveau rapport de Transparency International démontre que les compagnies pétrolières et gazières devraient mieux rendre compte de leurs paiements faits aux Etats

Alger le 18 mai 2008. Dans le *Rapport 2008 sur les Performances des Compagnies Pétrolières et Gazières*, premier du genre et qui vient d'être rendu public, Transparency international (TI), ONG de lutte contre la corruption, évalue 42 des principales compagnies internationales et nationales, dont SONATRACH opérant dans 21 pays, dont l'Algérie, en matière de transparence, particulièrement pour les versements effectués aux gouvernements pour les droits d'extraction de ressources.

Le rapport, qui se fonde sur des données rendues publiques par les compagnies, classe celles-ci en trois catégories : performances hautes, moyennes ou faibles. Seulement un tiers des compagnies évaluées affichent des performances hautes.

La transparence dans les secteurs du pétrole et du gaz combat la pauvreté

Aujourd'hui soixante pour cent des personnes les plus pauvres vivent dans des pays riches en ressources. La plupart des constitutions accordent aux citoyens l'ultime appartenance des ressources naturelles de leur pays. Cependant, la majorité des données sur les versements effectués par les compagnies pour les droits d'exploitation de ces ressources et sur la manière dont cet argent est dépensé par les gouvernements d'accueil, ne sont pas publiées.

Lorsque les compagnies et les gouvernements sont entièrement transparents, citoyens, journalistes, société civile et enquêteurs divers peuvent suivre le flux des recettes et tenir les agents publics comptables, décourageant ainsi la corruption.

Avec les prix du pétrole battant tous les records et au regard des prévisions pour les pays de l'OPEP, selon lesquelles les recettes de l'industrie pétrolière seront de presque US \$ 1 trillion (mille milliards) en 2008, la question de la transparence n'a jamais été aussi cruciale.

« La richesse en gaz et pétrole, si elle était correctement gérée, participeraient à de meilleurs services publics et infrastructures. Elle devrait conduire à une meilleure qualité de vie pour tous les citoyens. C'est le devoir de la société civile de travailler avec les compagnies et les gouvernements pour libérer ce potentiel, » a affirmé Huguette Labelle, présidente de Transparency International, lors de la publication de ce Rapport.

L'appel aux compagnies

Les compagnies doivent agir rapidement et réaliser des reporting proactifs sans attendre que les lois les y obligent. En identifiant les plus performantes, le rapport de TI démontre que les reporting sur les paiements effectués par pays constituent la meilleure pratique possible. Comme les compagnies affichant les meilleurs résultats le démontrent, la transparence et la profitabilité ne s'excluent pas mutuellement. Au contraire, une plus haute transparence peut rehausser la confiance des marchés financiers ainsi que celle des parties prenantes.

Performances des compagnies : une pièce seulement du puzzle

Faire l'analyse de la performance des compagnies constitue seulement une pièce du puzzle. Bien qu'il soit très souhaitable que le secteur privé augmente la transparence des paiements, les gouvernements des pays d'accueil sont au final responsables de la gestion de ces revenus. Ils doivent ainsi mener le mouvement d'une exploitation plus équitable de la richesse en pétrole et en gaz, en se dotant des réglementations nécessaires. Les prochains rapports de Transparency International s'intéresseront aux rôles des gouvernements des pays riches en ressources ainsi qu'à ceux des pays d'origine des compagnies extractives les plus importantes.

La Sonatrach en très mauvaise position et les performances mitigées des Compagnies pétrolières internationales installées en Algérie

Ce Rapport sur la transparence des revenus des Compagnies gazières et pétrolières utilise une série d'indicateurs fiables pour mesurer et comparer le degré de transparence des revenus qu'affichent actuellement une sélection d'entreprises de l'industrie du gaz et du pétrole.

La Compagnie algérienne SONATRACH obtient de très mauvaises performances, ce qui n'est pas une surprise, au vu de l'opacité qui caractérise la gestion de cette entreprise et des scandales de corruption qui y ont éclaté (affaire BRC, octroi de marchés publics, achat et constructions des tours d'Hydra, actuel siège du ministère de l'énergie et des mines, etc.), et surtout du fait du haut niveau de corruption qui prévaut au sein des Institutions de l'Etat algérien.

L'étude définit trois groupes d'entreprises réalisant des performances élevées, moyennes ou faibles en termes de transparence. Ce classement peut permettre à certaines entreprises de faire pression sur leurs concurrents afin qu'ils s'alignent sur des standards de transparence élevés, plaçant ainsi l'ensemble des entreprises de l'industrie pétrolière et gazière sur un pied d'égalité. Un tel effort constitue un impératif pour l'industrie. Il faut également noter que malgré les efforts entrepris pour associer les entreprises à tous les stades de l'étude, plus de 30 entreprises, dont Sonatrach, ont choisi de ne pas procéder à la vérification de leurs résultats.

Dans le résultat global des entreprises, Sonatrach fait partie des Compagnies pétrolières nationales (CPN), qui réalisent une performance moyenne, c'est-à-dire qui divulguent peu d'informations relatives aux paiements et aux programmes de lutte contre la corruption, et pour qui de nouveaux progrès supposent de publier plus d'informations sur les politiques et les systèmes de gestion, et d'améliorer la communication dans tous les domaines relatifs à la transparence des paiements (cela concerne particulièrement les sociétés non cotées).

Les autres CPN à performance moyenne sont : Gazprom, KazMunaiGaz (KMG), National Iranian Oil Company, Nigerian National Petroleum Company (NNPC), Petronas, Qatar Petroleum, et Rosneft. Des Compagnies pétrolières internationales (CPI) sont aussi classées « performance moyenne » parce qu'elles divulguent des informations sur les paiements agrégées principalement par grandes zones géographiques, pour un nombre limité de pays, et que pour elles de nouveaux progrès supposent de publier des informations plus complètes, détaillées pays par pays, pour la totalité des pays d'opérations et d'améliorer la communication relative aux programmes de lutte contre la corruption. Ces CPI « moyennes », dont la plupart sont installées en Algérie, sont: BP, Chevron, Conoco-Phillips, Eni, Hess, Marathon Oil, Repsol YPF, Total, Woodside. En matière de transparence des paiements, des programmes de lutte contre la corruption par groupe, et des réglementations et politiques d'achat, Sonatrach dégringole dans la catégorie des CPN à performance faible.

Performances des Compagnies étrangères installées en Algérie

Concernant les CPN et CPI opérant en dehors de leur pays d'origine, installées en Algérie par exemple, l'étude obtient les résultats suivants. Dans la catégorie des entreprises « Très supérieure à la performance moyenne dans le pays », nous retrouvons StatoilHydro (Norvège) et Talisman Energy (Canada) ; dans la catégorie « Supérieure à la performance moyenne dans le pays » il y a BHP Billiton (Australie), ConocoPhillips (USA), Eni (Italie) ; dans la catégorie « Inférieure à la performance moyenne dans le pays » BP (Royaume Uni), Hess (USA), Repsol YPF (Espagne), Woodside (Australie), Total (France) ; et enfin dans la catégorie « Très inférieure à la performance moyenne dans le pays », il y a China National Petroleum Corporation (CNPC, Chine).

L'opacité entretenue autour des richesses générées par l'exploitation des ressources naturelles

Certaines entreprises présentent de manière systématique des informations détaillées par pays, même lorsqu'elles opèrent dans des pays qui ne promeuvent pas la transparence, voire qui restreignent la divulgation des informations, il en est ainsi de StatoilHydro en Angola ou de Talisman Energy en Algérie. La cohérence de la pratique de certaines entreprises, indépendamment du contexte dans lequel elles opèrent manifeste l'impact des choix effectués au niveau des entreprises elles-mêmes et des règles qui régissent l'entreprise au niveau central, qu'il s'agisse de la législation en vigueur dans le pays où est situé le siège de l'entreprise ou dans le pays où l'entreprise est cotée. De plus, on observe que même dans les pays où l'environnement peut être qualifié de très restrictif, tels que l'Algérie, l'Angola, la Guinée Equatoriale et le Kazakhstan, certaines entreprises parviennent à un certain degré de transparence, ce qui remet en cause l'idée selon laquelle les restrictions mises en place dans certains pays ne peuvent pas être surmontées. La lecture des résultats obtenus par les CPI et par les CPN opérant en dehors de leur pays d'origine est riche d'enseignements. Dans certains pays on constate des différences significatives entre les entreprises.

Les pays dans lesquels apparaissent les différences les plus fortes sont l'Algérie, l'Azerbaïdjan, la Chine, l'Indonésie, le Kazakhstan, la Malaisie et le Venezuela, ce qui signifie que certaines entreprises font preuve d'une transparence insuffisante, alors que d'autres parviennent à divulguer certaines informations. À l'occasion des opérations conduites dans ces pays, BG Group, StatoilHydro et Talisman Energy obtiennent des résultats qui contrastent fortement avec ceux d'INPEX, de Kuwait Petroleum Corporation, de China National Petroleum Corporation (CNPC), de Petronas et de Lukoil. Cette disparité prouve qu'il est possible d'améliorer la transparence dans ces pays et que les entreprises aujourd'hui les moins performantes pourraient y parvenir.

Les entreprises les plus performantes démontrent que la transparence des paiements est possible dans l'industrie pétrolière et gazière. Des progrès significatifs ont été accomplis au cours des dix dernières années, mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir.

La SONATRACH obtient la très mauvaise note de 10 sur 58 !

La transparence des paiements effectués par l'industrie pétrolière et gazière peut dissiper l'opacité entretenue autour des richesses générées par l'exploitation des ressources naturelles. Si de nombreuses grandes entreprises semblent aujourd'hui peu enclines à divulguer ces informations capitales, quelques tendances positives émergent de l'étude : un nombre limité mais toutefois significatif d'entreprises publie aujourd'hui une masse considérable d'informations. Les entreprises les plus performantes, parmi lesquelles certaines des premières entreprises mondiales, peuvent constituer un modèle pour l'ensemble du secteur. Le degré élevé de transparence auquel parviennent ces entreprises montre que le secret est moralement et commercialement indéfendable. Il reste toutefois un important groupe d'entreprise dont les performances en termes de transparence des paiements sont faibles. Le manque de transparence de ces entreprises complique la tâche des législateurs, de la société civile et de tous ceux qui cherchent à s'assurer que les revenus tirés de l'exploitation du pétrole et du gaz sont utilisés par les gouvernements dans l'intérêt public.

Sur 58 points maximum par rapport à l'ensemble des indicateurs propres aux Compagnies pétrolières nationales (CPN) – indicateurs mentionnés dans le questionnaire de base du Rapport -, Sonatrach n'obtient que 10 points ! 10 sur 58, note très faible. Sonatrach a encore beaucoup de chemin à faire pour se hisser à la hauteur des Compagnies les plus transparentes.

Pour en savoir plus sur le Rapport 2008, édition française, 80 pages, il faut consulter le site Internet suivant http://www.transparencefrance.org/e_upload/pdf/rapport_prt_en_francais.pdf >, ou édition anglaise sur le site web < www.transparency.org >

Recommandations du rapport

Le « *Rapport 2008 sur la transparence de recettes des compagnies pétrolières et de gaz* » fait quatre recommandations clés : **Les compagnies** devraient rendre compte de manière proactive des paiements qu'elles versent aux gouvernements pays par pays ; **Les gouvernements**, bourses et organismes de régulation devraient urgemment considérer la déclaration obligatoire des compagnies opérant dans leur pays et à l'étranger ; **Les gouvernements** des pays producteurs de pétrole et de gaz devraient introduire une législation obligeant les compagnies qui opèrent dans leurs territoires à déclarer tous leurs paiements ; **Les organismes de régulation** et les compagnies devraient se mettre d'accord pour publier des informations dans un format uniforme et accessible, qui facilite à la fois la compréhension et la comparabilité.

Comment les entreprises, les gouvernements, la société civile ou toute autre personne ou entité peuvent-ils utiliser le Rapport ?

Les entreprises peuvent utiliser ces informations pour fixer leurs propres objectifs de progression, évaluer leur progression dans le temps et améliorer les standards de communication utilisés.

Les gouvernements des pays hôtes peuvent utiliser la grille d'analyse pour inciter leur Compagnie pétrolière nationale à adopter un politique de transparence conforme aux standards internationaux ou concentrer les efforts sur les domaines dans lesquels les progrès apparaissent les plus nécessaires.

Les gouvernements des pays d'origine peuvent évaluer l'impact des règles contraignantes adoptées en matière de transparence sur les performances des entreprises concernées dans tous les pays où elles conduisent des opérations.

La société civile peut utiliser les résultats pour identifier les domaines où des progrès doivent être accomplis, à la fois en termes de performances des entreprises et de cadre législatif, faire pression pour obtenir des évolutions suivre et contrôler la mise en œuvre de ces changements. Les organisations agissant au niveau national peuvent reproduire l'étude en appliquant la grille d'analyse à toutes les entreprises opérant dans leur pays, analyser les résultats et apporter ainsi plus de détails sur les performances des entreprises dans le pays concerné.

Quels acteurs peuvent agir pour améliorer la transparence des revenus ?

Quatre principales parties prenantes peuvent agir pour améliorer la transparence des informations dans le secteur de l'industrie extractive :

- **Les entreprises** peuvent rendre publics le montant et les destinataires des paiements effectués ;
- **les gouvernements des pays hôtes** peuvent rendre publics le montant et le calendrier des paiements qu'ils reçoivent ;
- **Les gouvernements des pays d'origine** et les autres autorités réglementaires, telles que les autorités boursières, peuvent adopter des règles contraignantes et rendre obligatoire la divulgation de ces informations ;
- **La société civile** peut exercer un contrôle et tenir les gouvernements redevables de l'utilisation de revenus résultant de l'exploitation des ressources naturelles dans leurs pays respectifs. La possibilité pour la société civile d'exercer ce rôle est conditionnée par les actions des trois autres parties prenantes.

ANNEXE

Le gouvernement algérien et la SONATRACH refusent de s'engager dans les Initiatives internationales pour la transparence dans les industries extractives

L'AACC à travers quelques exemples publiés ci-dessous montre que non seulement le gouvernement algérien et la SONATRACH refusent de s'engager dans les Initiatives internationales pour la transparence dans les industries extractives, mais plus grave encore, le pouvoir multiplie les obstacles pour empêcher que ces Initiatives se développent en Algérie.

1. « Publiez ce que vous payez » (PCQVP)

Les représentants de 300 ONG, dont l'Association algérienne de lutte contre la corruption, se sont réunis à Oslo du 13 au 15 octobre 2006 autour de l'initiative "Publiez ce que vous payez"(*) dans le secteur des industries extractives. Initiée en juin 2002 et appuyée aujourd'hui par plus de 300 organisations non gouvernementales —l'Association algérienne de lutte contre la corruption(AACC) a fait partie des premiers signataires —, la campagne "Publiez ce que vous payez" a pour principal objectif d'aboutir à ce que les compagnies extractives (pétrole, gaz et ressources minières) publient, de façon systématique et transparente, le montant des taxes et redevances de toute nature qu'elles versent aux Etats des pays dans lesquels elles sont présentes. De cette façon, les parlements et les citoyens de ces pays disposeront d'informations sur la base desquelles ils pourront suivre l'usage fait de ces revenus et veiller à ce que ceux-ci participent au développement et à la réduction de la pauvreté. Cette plus grande transparence permettra de lutter contre les détournements de fonds, la corruption et l'appropriation illicite des ressources en cause, phénomènes constatés dans de nombreux pays incarnant ce paradoxe richesse en ressources naturelles/pauvreté de la population. L'AACC travaille actuellement à la mise en place en Algérie d'une Coalition nationale « Publiez ce que vous payez », Coalition qui regroupera un collectif d'associations, de syndicats et de personnalités indépendantes. Par ailleurs, l'AACC est en contact avec nombre de Compagnies pétrolières internationales installées en Algérie et qui sont déjà adhérentes à l'Initiative internationale pour la transparence dans les industries extractives – EITI-, avec notamment pour objectif que ces Compagnies mettent en application en Algérie, leurs engagements envers l'EITI (voir ci-dessous)

(*) Pour en savoir plus sur "Publiez ce que vous payez", consulter le site web suivant www.publishwhatyoupay.org

2. Transparency International et SONATRACH / Echange de correspondances

Est-ce le début d'une collaboration entre SONATRACH et l'ONG de lutte contre la corruption, Transparency International ? Suite à la 3ème Conférence plénière de l'Initiative internationale pour la transparence dans les industries extractives (EITI), qui s'est tenue à Oslo en octobre 2006, Transparency International décidait de mettre en place un groupe de coordination interne dont la mission principale était d'appuyer toutes les actions visant à promouvoir la transparence dans les industries extractives, notamment par l'intermédiaire de ses sections nationales qui menaient déjà des activités dans ce sens ou souhaitaient le faire à l'avenir.

L'Association algérienne de lutte contre la corruption fait partie de ce groupe. La coordinatrice de ce groupe auprès du secrétariat de Transparency International à Berlin, a adressé en 2007 une correspondance au PDG de Sonatrach où elle faisait part de la disponibilité de cette ONG à entamer une collaboration autour de l'élargissement et de la mise en œuvre de l'EITI. Sonatrach, par l'intermédiaire de son directeur financier, a répondu à Transparency International, faisant part de son intérêt pour l'EITI. Le 24 juin 2007, l'ONG de lutte contre la corruption a de nouveau contacté Sonatrach, par courrier, pour évoquer le "projet de transparence dans les revenus" issus des industries extractives, projet auquel adhère déjà un nombre important de grandes compagnies de par le monde dont certaines sont installées en Algérie. Visiblement, avec Transparency International, SONATRACH ne souhaite pas aller plus loin que cet échange de correspondances, du moins pour le moment.

3. Initiative pour la transparence dans les industries extractives (EITI) Oslo 2006

Le ministère algérien de l'énergie et Sonatrach absents

La 3ème Conférence plénière de l'"Initiative pour la transparence dans les industries extractives" — EITI —, a eu lieu à Oslo (Norvège) les 16 et 17 octobre 2006 : elle a réuni les représentants de plusieurs dizaines de gouvernements, les grandes compagnies pétrolières et minières, de nombreuses ONG et les institutions financières internationales. L'EITI fut lancée en 2002 à l'occasion du Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg. L'EITI rassemblait une coalition internationale de gouvernements, entreprises, organisations de la société civile et investisseurs en vue d'encourager une plus grande transparence dans les paiements et les revenus tirés des ressources naturelles. Les revenus découlant du pétrole, du gaz et des minéraux peuvent transformer les économies, réduire la pauvreté et augmenter le niveau de vie de populations entières dans les pays riches en ressources. Lorsqu'un pays met en œuvre l'EITI, son gouvernement prend l'engagement de renforcer la transparence de ses revenus provenant des ressources naturelles et ses citoyens prennent l'engagement de demander des comptes au gouvernement quant à sa manière d'utiliser ces revenus. Ceci aide le gouvernement et les citoyens à bâtir une société prospère capable de fonctionner efficacement dans l'économie internationale. Plus de 20 pays riches en ressources se sont engagés à mettre en œuvre l'EITI, y compris l'Azerbaïdjan, le Nigeria, le Ghana et le Pérou. L'Azerbaïdjan et le Nigeria déclarent désormais régulièrement leurs revenus et paiements dans le secteur des industries extractives. Trois autres pays — la Guinée, le Gabon et le Kirghizstan — ont préparé un rapport EITI. D'autres ont entamé ce processus, alors que d'autres encore sont sur le point de commencer. L'Algérie, qui a été officiellement invitée par le gouvernement norvégien, pays hôte de cette 3ème Conférence plénière, était absente : ni le ministère de l'énergie et des mines, ni le ministère des finances, ni Sonatrach, n'ont daigné répondre à cette invitation. Cela signifie-t-il que l'Algérie a décidé de tourner le dos à l'EITI ? L'Association algérienne de lutte contre la corruption, invitée par le ministre norvégien des affaires étrangères, en a profité pour multiplier les contacts avec nombre de délégations gouvernementales et d'ONG, et a jeté les bases de plusieurs partenariats multilatéraux.

4. Initiative pour la transparence dans les industries extractives (EITI)

Pas de visa pour l'Algérie

Tim Bittiger est conseiller politique au sein du nouveau Secrétariat international de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (EITI). Il y coordonne le bureau du Président de l'EITI Peter Eigen, fondateur et ancien président de Transparency international, et il est aussi chargé des relations avec les pays dits francophones en Afrique. L'EITI poursuit en ce moment une campagne de plaidoyer qui cible les pays du Nord de l'Afrique, avec le but de convaincre les gouvernements ainsi que des entreprises étatiques et privées de rejoindre l'EITI. L'Association algérienne de lutte contre la corruption (AACC) avait invité le mois dernier en Algérie Tim Bittiger, mais les services consulaires de l'Ambassade d'Algérie en Allemagne lui ont retourné son dossier de demande de visa en l'informant que la lettre d'invitation manquait, bien que celle qui lui a été adressée par l'AACC y figure. Est-ce à dire que pour le gouvernement algérien, l'EITI n'est pas la bienvenue ? Pour rappel, en 2006, les services consulaires de l'ambassade d'Algérie au Royaume Uni n'avaient pas délivré aussi de visa à Mark Pyman de Transparency Royaume Uni, qui invité par l'AACC à son colloque annuel, devait y présenter une conférence sur la corruption dans les secteurs de la défense et de l'armement.